

**NOTE**

|                 |                                                                                                                          |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESTINATAIRES : | Tous les employés de l'hôpital Anna-Laberge                                                                              |
| EXPÉDITEUR :    | Jonathan Clouâtre, chef de service hygiène et salubrité, buanderie Lingerie, gestion des déchets biomédicaux zone 3 et 5 |
| DATE :          | Le 30 septembre 2026                                                                                                     |
| OBJET :         | <b>Mise en place du recyclage à l'Hôpital Anna-Laberge</b>                                                               |

Afin d'améliorer le tri à la source et la gestion de nos matières résiduelles, un programme de récupération des matières recyclables est maintenant en place à l'Hôpital Anna-Laberge. Nous sollicitons la collaboration de tous afin de s'assurer que les matières recyclables sont déposées dans les contenants prévus à cet effet.

**MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LES BACS DE RECYCLAGE BLEUS**
**✓ Contenants**

Munis d'un bouchon ou d'un couvercle : bouteille, pots et canettes en plastique (peu importe le numéro de résine), en verre, en métal ou en carton ciré;

**✓ Emballages**

Servent à transporter ou protéger un produit : sacs et pellicules de plastique, barquettes de styromousse alimentaire, assiettes et papier d'aluminium;

**✓ Imprimés**

Papier non nominatif, journaux, circulaires, enveloppes, etc.



Référence : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/affiche-des-matieres-recyclables>

Afin d'assurer la qualité des matières récupérées et le bon fonctionnement du programme de recyclage, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- Déposer les matières recyclables uniquement dans les contenants identifiés à cette fin;
- Ne pas déposer de matières souillées ou contaminées;
- Ne pas déposer de déchets biomédicaux ou de matières dangereuses dans les contenants de recyclage;
- Vider les contenants avant de les déposer au recyclage, lorsque requis;
- Ne pas déposer de sacs contenant des déchets dans les contenants de recyclage;
- Ne pas déposer de documents nominatifs ou confidentiels dans les contenants de recyclage. Ces documents doivent être déposés dans les bacs sécurisés réservés au déchiquetage;
- Il est important de noter que la collecte dédiée des boîtes de carton demeure en vigueur et doit être privilégiée en tout temps pour cette matière.

La collecte des bacs de recyclage sera effectuée quotidiennement par les équipes d'hygiène et salubrité.

La participation de chacun est essentielle pour favoriser une saine gestion de nos matières résiduelles, réduire la quantité de déchets envoyés à l'élimination et contribuer à nos efforts en matière de développement durable.

Nous vous remercions de votre collaboration.

JC